



## Déclaration des élus SNUipp-FSU 93 à la CAPD du 16 juin 2015

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et messieurs,

Malgré les calculs enthousiastes de la ministre, la crise du recrutement est toujours là. Il y a urgence à redonner de l'attractivité au métier d'enseignant à travers des mesures générales de revalorisation, d'amélioration des conditions de formation et d'exercice du métier.

Jeudi 4 juin, madame la ministre a bien enjolivé la situation du recrutement des enseignants en avançant même que dans le premier degré, les résultats « devraient permettre de pourvoir l'ensemble des postes ouverts », ce qui déjà en soi n'est pas extraordinaire mais de plus, est loin d'être fait, notamment sur les académies de Créteil ou d'Amiens.

En effet, pour le SNUipp-FSU, la crise de l'attractivité du métier de PE est loin d'être derrière nous. Avec 18 592 candidats admissibles pour 11 728 postes ouverts, soit un taux de 1,59 admissibles par poste, il s'agit du taux le plus bas de ces dix dernières années, excepté en 2013 (1,46).

Hormis quelques académies qui progressent (Bordeaux, Guadeloupe, Nantes, Nice, Orléans, Rennes), d'autres continuent d'attirer de moins en moins de candidats (Besançon, Caen, Clermont, Guyane, Lille, Martinique, Nancy, Paris, Strasbourg).

Mais surtout, les académies déjà en grandes difficultés ne sortent pas la tête de l'eau. C'est le cas d'Amiens qui reste avec un taux de 1,29 candidats admissibles pour un poste offert, Reims à 1,21, et surtout de Créteil à 1,05 c'est à dire moins qu'en 2014 et 2013.

Depuis le 9 juin nous connaissons les résultats pour l'académie de Créteil et nous n'avons eu aucun communiqué de soutien de la ministre !

Pour le concours externe, avec 1219 admis pour 1540 places, il manque 321 personnes. Nous demandons d'ores et déjà que les 20 listes complémentaires du 3<sup>ème</sup> concours soient immédiatement remis sur la liste principale et qu'une liste complémentaire soit constituée pour le concours supplémentaire 2015-2, afin de combler a minima les 321 places « perdues » du concours externe.

Au final, il n'y a vraiment pas de quoi se féliciter. La campagne de communication du ministère ou le dispositif d'Emploi Avenir Professeur (EAP) n'ont pas produit de miracle.

Il ne faut plus perdre de temps et prendre à bras le corps la question essentielle de l'attractivité du métier d'enseignant à travers des mesures générales de revalorisation, d'amélioration des conditions de formation et d'exercice du métier. Pour les enseignants exerçant dans les territoires les moins attractifs, comme la Seine-Saint-Denis, de véritables mesures de soutien sont possibles : indemnité de résidence augmentée de manière significative, bonifications permettant une mobilité ultérieure (intra et inter), majorations et/ou bonifications indiciaires conséquentes, accélération de carrière (comme les enseignants exerçant à l'étranger, promotion au « grand choix » systématique), trimestres supplémentaires pour la retraite, mais

également avec des mesures spécifiques de pré-recrutement afin de permettre aux étudiants de financer leurs études et leur formation. En ce sens, la FSU demande instamment que le dispositif des M1 en alternance se transforme en pré-recrutement d'étudiants-stagiaires, sous statut d'élève-fonctionnaire (et non de contractuel), à la fois pour attirer des jeunes vers le métier et leur assurer une formation de qualité.

Du côté des formateurs il y a urgence à trouver des solutions, pour 2015/2016, mais aussi au-delà pour soutenir tous les collègues qui s'engageraient dans la préparation du CAFIPEMF. Pourquoi ne pas affecter les collègues admissibles au CAFIPEMF sur un poste d'IMF avec 25% de décharge ? Pour la prochaine rentrée, cela leur permettrait de se former dans de bonnes conditions, et pourquoi pas d'assurer le suivi des M1 en alternance, au lieu d'alourdir la charge de CPC déjà débordés.

De la même manière, les frais d'inscription à l'université pour les formateurs qui s'engageraient dans un master MEEF en VAE doivent être pris en charge par l'employeur !

Pour la prochaine rentrée, allez-vous solliciter les IMF qui sont sur des classes banales pour faire des suivis d'ES ?

Concernant l'étude des dossiers d'exeat, nous attendons toujours la date d'une nouvelle CAPD demandée par l'ensemble des élus du personnel.

Nous dénonçons toujours la gestion actuelle des dossiers individuels et les non réponses sous prétexte de ressource humaine limitée. Des collègues ont été contraints de faire des recours hiérarchiques pour leur aménagement de service alors qu'ils sont reconnus RQTH, ils n'ont toujours pas de réponse de la ministre.

Le CHSCT départemental a été saisi et le CHSCT ministériel doit étudier les difficultés que rencontrent les collègues concernant la gestion de leurs demandes et les risques psycho sociaux que cela entraîne, en particulier pour les collègues de ce département.

Concernant l'accès à la hors classe, si une reconnaissance professionnelle est nécessaire, elle ne doit pas se faire au dépens des autres enseignants qui pour un grand nombre d'entre eux n'accèdent toujours pas à la hors classe avant de partir à la retraite. Il est également indispensable de s'interroger sur l'accès à la hors classe des femmes qui sont proportionnellement moins nombreuses à y accéder.

A partir de septembre 2016, la bonification éducation prioritaire ne sera acquise qu'aux enseignants ayant une ancienneté de 3 ans « effective et continue » dans la même école classée REP ou REP+. Les enseignants exerçant dans plusieurs écoles (RASED, remplaçants ...) risquent de ne pas rentrer dans ce cadre. Pour l'instant le ministère n'a pas voulu prendre en compte la demande du SNUipp-FSU de faire bénéficier ces enseignants de point supplémentaire : cela diminue l'attractivité de ces postes. Le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions.

Pour le SNUipp-FSU, tous les collègues promus à la hors classe cette année grâce au nouveau barème doivent l'être hors quota afin de ne pas léser les collègues qui auraient pu être promus cette année sans ces modifications de barème.

Face à toutes ces inégalités, le SNUipp-FSU revendique la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille indiciaire, exige que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice terminal 783 au sein d'un même grade.